

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de **TRIE-CHATEAU**

séance du JEUDI 14 OCTOBRE 2010

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	qui ont pris part à la libération
15	14	14*

*Dont 2 pouvoirs

Date de la convocation
07 octobre 2010

Présents : Mrs. Mmes DAVID, JOUETTE, BEIGNON, BENIGNI, DELETTRE, DUBOISSET, DUNAND, GOUPIL, JUNGHAEN, PUECH, VAQUETTE.

Absents excusés : M. Heirwegh (pouvoir à Mme Jouette)
M. Rousseau (pouvoir à M. Jungaen)

Date d'affichage
07 octobre 2010

Secrétaire de séance : Mme Jouette.

Objet de la délibération

**INSTITUTION DU
PERMIS DE
DEMOLIR :**

INSTITUTION DU PERMIS DE DEMOLIR :
LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L. 421-3 du Code de l'urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2010 approuvant le PLU ;

Considérant l'intérêt pour la commune de sauvegarder son patrimoine bâti pour des motifs d'ordre historique, esthétique, architectural ou culturel ;

Considérant que le permis de démolir est l'un des moyens mis à la disposition des communes pour parvenir à cet objectif ;

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- d'instituer un permis de démolir :

- sur la totalité du territoire communal ;

RAPPELLE

- Que Monsieur le Maire pourra se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une demande de Permis de Démolir conformément aux termes de l'article L. 422-1a du code de l'urbanisme.
- Que le périmètre du permis de démolir sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R. 123-13-5 du Code de l'Urbanisme,
- Que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.
- Qu'une copie de la présente délibération sera adressée à la Préfecture de l'Oise.

*Fait et délibéré en séance par les membres présents, les
jours, mois, an susvisés*

Le Maire certifie en application de
l'article L2131-1 du code général
des
collectivités territoriales, que le
présent acte est rendu exécutoire
le
date de son dépôt en Préfecture.
et après publication le

le 19 octobre 2010

le Maire,

Jacques Karpoff.

